

Flux financier Confédération-Canton : désenchevêtrons-nous!

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1253

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Désenchevêtrons-nous!

La Confédération prélève des impôts et les cantons aussi. La première subventionne les seconds, qui, à leur tour, participent au financement des tâches fédérales. Ne serait-il pas possible de faire plus simple? Nouvel essai des partenaires.

NOUVELLE CLASSIFICATION

La nouvelle classification des cantons en fonction du revenu, de la fortune, du bénéfice, du capital et des véhicules à moteur donnerait en indice le résultat suivant.

Zoug	222
Bâle-ville	153
Genève	151
Zurich	131
Nidwald	115
Glaris	113
Bâle-campagne	110
Vaud	103
Tessin	93
Argovie	90
Schwytz	88
Grisons	86
Schaffhouse	85
Neuchâtel	83
Soleure	82
Appenzell Rh.-E.	81
Saint-Gall	81
Uri	79
Fribourg	78
Berne	78
Thurgovie	76
Lucerne	74
Obwald	73
Appenzell Rh.-I.	69
Valais	65
Jura	61

On remarque que les résultats des comptes cantonaux ne coïncident de loin pas avec leur richesse présumée.

(Référence: *La nouvelle péréquation financière*, rapport du Département fédéral des finances, février 1996).

(ag) Avant de débattre du projet mis en consultation, conjointement il faut le souligner, par le Département fédéral des finances et la Conférence des directeurs cantonaux des finances, une remarque de forme.

Même si le sujet est technique et politiquement ingrat, quoique de première importance, faut-il vendre les propositions comme on vend des savonnettes? L'argumentaire remis à la presse est ponctué d'encadrés de bateleurs comme, par exemple, celui-ci (p. 8) titré: «Efficace-transparent-simple». Et si l'on se réfère au rapport proprement dit, on y trouve, avec moins de baratin, les principes généraux, mais très peu de simulation. La documentation fournie n'est pas à la hauteur du sujet et des ambitions. Les objectifs:

- Revoir la péréquation financière: la rendre directe et la découpler du subventionnement.

- Subventionner globalement des tâches et non pas des objets particuliers.

- Redistribuer les rôles entre la Confédération et les cantons, et décider qui fait quoi, exclusivement.

Ce programme est extraordinairement vaste, plus ambitieux que ne l'était, il y a vingt ans, sur un objet analogue, le projet Furgler. Et, précisément, manque une analyse de l'échec de cette réforme ancienne. On se contente aujourd'hui de dire qu'elle n'a pas abouti, faute d'accorder aux cantons les ressources nécessaires pour accomplir les tâches qui leur revenaient. C'est inexact. L'opération était financièrement blanche. Mais ce que la tentative de répartir les tâches et les charges a révélé à l'époque, ce sont des problèmes de pouvoir: les administrations fédérales ne veulent pas se dessaisir de leur et les administrations cantonales, loin de se plaindre de la tutelle bernoise, y voient un renforcement, un adoubement, de leur pro-

pre pouvoir. D'où les résistances, d'où l'échec.

Quelles priorités?

- La nouvelle répartition des tâches n'est pas le plus urgent. Elle aura pour effet de cumuler les résistances. Dans un premier stade, il serait suffisant de se limiter à une suppression, blanche dans ses résultats financiers, des participations qui ne confèrent aucun pouvoir: comme par exemple celle des cantons à l'AVS...

- La subvention globale est une proposition que nous défendons depuis longtemps; elle rejoint la notion de l'enveloppe. Elle a le mérite de ne pas pousser à la dépense, comme le fait le système actuel qui subventionne des projets que l'on accumule pour toucher le plus possible. La difficulté est de trouver les critères de l'enveloppe, avec des correctifs pour les situations exceptionnelles, ce qui a été envisagé. Ce qu'on attend, ce sont donc des modèles d'application.

- La péréquation directe est l'idée la plus originale. La démonstration est convaincante que le système actuel modifie peu les ressources dont disposent les cantons. Admettons qu'un modèle exact de leur capacité financière soit établi, les plus riches aideront dans des limites à définir les plus pauvres. La Confédération complètera cette aide afin qu'aucun canton ne soit en dessous du 80% de la moyenne suisse. La part des cantons aux recettes fédérales, notamment à l'IFD, sera l'outil de cette péréquation.

A première vue les gains et pertes seront importants pour les cantons riches: 182 millions pour Genève, et les gains importants pour les cantons pauvres: 269 millions pour le Valais. Mais il faut tenir compte du fait que les subventions ne seront désormais plus différenciées. De surcroît le sort de dépenses

●●●

MÉDIAS

Le chef de la communication du Parti démocrate-chrétien suisse annonce aux lecteurs du *CH-Magazine*, l'organe trimestriel du parti, qu'il entame «son processus de renouveau... après le PDC suisse». C'est pourquoi les deux prochains numéros ne paraîtront pas. La nouvelle formule sera présentée en septembre.

Vous avez peu de chances de trouver l'occasion de lire *Vision Presse*. C'est le magazine des professionnels romands de la presse

que Naville Presse distribue à ses dépositaires.

Le Bulletin 52 du CIRA (Centre international de recherches sur l'anarchisme) de Lausanne est consacré à un siècle de chansons depuis *Le Temps des cerises*, de Jean-Baptiste Clément, «devenu hommage universel à la Commune de Paris». La chanson date de 1866. Le texte «Sur le temps des cerises», de Serge Utgé-Royo, date d'il y a quelques années. Il se chante sur le même air. Au total plus de 70 chants de révolte et d'anarchie groupés sous le titre «Des cerises pour toutes les saisons».

Lausanne partie prenante?

Le projet de faire adhérer Lausanne au réseau des villes-refuges pour écrivains menacés dans leur travail et leur existence se précise. Une interpellation a été déposée au printemps dernier. Un an plus tard la décision n'est pas encore prise. La nécessité de ce réseau nous est rappelée par un texte de Salman Rushdie que nous reproduisons ci-dessous.

UNE VILLE-REFUGE S'ENGAGE PRINCIPALEMENT À:

- verser une cotisation de base de 25 000 francs au Parlement international des écrivains
- mettre à disposition un ou plusieurs appartements à l'intention d'écrivains persécutés.

LE PARLEMENT INTERNATIONAL DES ÉCRIVAINS S'ENGAGE PRINCIPALEMENT À:

- verser pendant un an une bourse mensuelle de résidence à chaque écrivain accueilli par une ville-refuge
- mobiliser ses écrivains-membres demeurant dans la ville d'accueil, en vue de faciliter l'intégration et le travail de l'écrivain-hôte, d'encourager la traduction et la diffusion de son œuvre, et d'organiser des échanges et des débats au sein des bibliothèques, universités et écoles de la ville.

(*cog/cp*) En novembre 1993 à Strasbourg, à l'occasion du Carrefour des littératures, une soixantaine d'écrivains constituent un parlement international. Ils affirment ainsi la nécessaire autonomie de la littérature à l'égard des pouvoirs politiques et économiques comme de toutes les orthodoxies. Cette structure doit permettre d'organiser une solidarité concrète avec les écrivains menacés dans leur travail et dans leur existence et devenir un lieu de réflexion et d'échange, à l'abri des pressions politiques et du battage médiatique. Le 14 février 1994, un Conseil du parlement est mis en place, présidé par Salman Rushdie. Une revue est créée, qui a déjà recensé plus de 900 écrivains et journalistes persécutés ou assassinés dans le monde.

En mai 1995, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe adopte à l'unanimité une charte des villes-refuges. Ces dernières s'engagent à accueillir durant un an un écrivain parrainé par le Parlement international des écrivains. D'emblée Alméria, Amsterdam, Berlin, Caen, Göteborg, Helsinki, Strasbourg et Valladolid adhèrent à ce réseau, bientôt suivies par d'autres villes.

S'engager à fournir un appartement

En juin 1995, le socialiste Alexandre Bidaud, vice-président du Conseil communal, interpelle la municipalité de Lausanne sur ses intentions d'adopter la charte des villes-refuges. Cette dernière répond en novembre qu'elle n'est pas en mesure de fournir un appartement à l'intention d'écrivains persécutés, bien qu'elle reconnaisse l'utilité du réseau. Alexandre Bidaud transforme alors son interpellation en motion et provoque ainsi une étude du problème par une commission et un premier vote indicatif du Conseil communal. Les réactions sont positives, – il semble tout à fait pensable de fournir un appartement.

●●●

propres aux cantons citadins n'est pas clairement défini: notamment le trafic interurbain. De même le principe de la participation des cantons aux dépenses régionales supportées par un seul demeure un objectif, mais ne se prête pas à des calculs précis.

En bref: des objectifs dignes d'intérêt, méritant toutefois une sérieuse décantation. Après ce passage au crible, les projets retenus exigeraient une étude et des simulations plus poussées. La consultation devrait être à deux tours. ■

Le projet est actuellement dans les mains de la municipalité. S'il passait, Lausanne serait la première ville de Suisse à faire partie du réseau des villes-refuges. ■

La déclaration de Rushdie

Les écrivains sont les citoyens de plusieurs pays: le pays limité et bordé de frontières de la réalité, le royaume infini de l'imagination, la terre à moitié perdue de la mémoire, les fédérations du cœur à la fois brûlantes et glacées, les états unis de l'esprit (calmes et turbulents, larges et étroits, réglés et détraqués), les nations célestes et infernales du désir, et - peut-être la plus importante de toutes nos demeures - la république sans entrave de la langue. Ce sont ces pays que notre Parlement des écrivains peut, sincèrement et avec autant d'humilité que de fierté, prétendre représenter. (...) L'art de la littérature exige, comme condition essentielle, que l'écrivain soit libre de circuler entre ses nombreux pays comme il l'entend, sans passeport ni visa, faisant ce qu'il veut d'eux et de lui-même. Nous sommes des mineurs et des orfèvres, des hommes sincères et des menteurs, des bouffons et des chefs, des métis et des bâtards, des parents et des amants, des architectes et des démolisseurs. L'esprit créateur, par nature, n'a ni limites ni frontières, rejette l'autorité des censeurs et des tabous. (...) Aujourd'hui, de par le monde, la littérature continue de s'opposer à la tyrannie – pas de manière polémique, mais en déniait son autorité, en allant son propre chemin, en déclarant son indépendance. Le meilleur de la littérature restera; mais nous ne pouvons pas attendre du futur qu'il la délivre des chaînes de la censure. (...) Notre Parlement des écrivains existe pour se battre en faveur des écrivains opprimés et contre tous ceux qui les persécutent, eux et leurs œuvres, et pour renouveler sans cesse la Déclaration d'indépendance sans laquelle l'écriture est impossible; et pas seulement l'écriture, mais le rêve; et pas seulement le rêve, mais la pensée; et pas seulement la pensée, mais la liberté elle-même. (Salman Rushdie, «Une Déclaration d'indépendance», in *Littératures*, Revue du Parlement international des écrivains (octobre-novembre 1994))